

25 novembre 2019

CFDT se mobilise contre les violences faites aux femmes

Chaque année, 219 000 femmes sont victimes de violences physiques ou sexuelles commises par leur partenaire ancien ou actuel.

La lutte contre les violences faites aux femmes, dans et hors de l'entreprise, est un seul et même combat. La **CFDT** le mène aux côtés des associations et sur les lieux de travail.

Le **23 novembre** s'est tenu une manifestation à l'occasion de la journée contre les violences faites aux femmes. À la manœuvre, le collectif #NousToutes, qui réunit associations féministes et organisations syndicales, dont la **CFDT**, autour d'un objectif commun : briser le silence et l'inaction face aux violences conjugales et aux féminicides.



Prime MACRON V2 !



L'année dernière notre Direction avait été très réactive pour annoncer l'attribution, pour l'ensemble des salariés du groupe, de la prime exceptionnelle dite « Prime Macron des 1000€ ». Cette réactivité a d'ailleurs amené ensuite un sacré retro-pédalage qui s'est soldé par une prime distribuée uniquement à la moitié des salariés...

L'Assemblée nationale et le Sénat ont validé récemment la reconduction de cette prime exceptionnelle pour cette année.

La CFDT demande donc à notre Direction, la mise en œuvre de cette mesure pour l'ensemble des salariés cette fois !

Vous faites comment les 05 & 06 décembre prochain ?

Vous avez reçu vendredi dernier, un message de la Direction Générale concernant les journées des 05 & 06 décembre prochain.



La **CFDT** ne comprend pas que la solution du travail à distance exceptionnel, comme le prévoit le titre 11 de l'accord groupe sur la travail à distance, ne soit pas utilisée et élargie à ceux qui n'en bénéficient pas habituellement

La **CFDT** demande donc à la Direction l'application de l'accord sans reporter systématiquement et uniquement la décision sur le manager de proximité. Pour la **CFDT**, la possibilité de pratiquer le travail à distance exceptionnel doit bien être impulsée par la Direction Générale pour ce type de situation.

Par ailleurs, à la demande de la **CFDT**, une réunion de suivi de l'accord se tiendra le 10 décembre, elle doit permettre à la **CFDT** de vérifier que l'accord s'applique correctement, c'est-à-dire que chacun a accès au Travail à Distance et que le TAD exceptionnel ne soit pas qu'un concept mais une réalité opérationnelle

Pour tout problème lié à l'application de l'accord TAD, contactez votre correspondant local CFDT

Egalité Professionnelle

On associe souvent uniquement l'égalité professionnelle à la problématique réelle d'écart de carrière (salaire, évolution) que subissent les femmes.

Mais chez SFR il y a d'autres sujets, les plus de 40 ans par exemple, ne seraient-ils pas les bienvenus chez SFR ? ... en effet, les chiffres parlent d'eux-mêmes : sur les 9 premiers mois de l'année 2019, : +281 pour les moins de 40 ans (+ 77 pour les femmes) et - 449 pour les plus de 40 ans (- 203 pour les femmes). C'est quoi le problème ?

Quel effort fait notre entreprise pour les conserver et les accueillir, eux qui sont porteur d'une véritable expérience ? La mixité dans toutes ses dimensions, une condition de réussite pour l'entreprise ! »

Pour la **CFDT**, à l'heure où sont rediscutés les modalités liées à la retraite, il est indispensable d'avoir un traitement équitable, quelque soit le genre, les origines et l'âge.



SFR loin devant EDF*



Le groupe SFR écope d'une **Amende record de 3,7 millions d'euros** pour délais de paiement excessif.

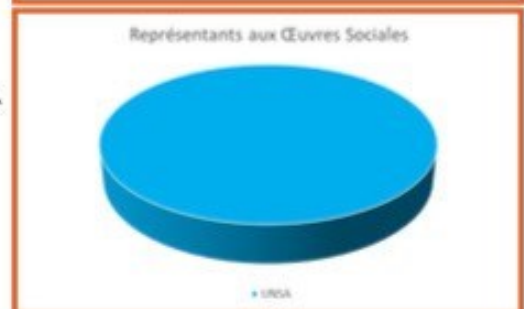
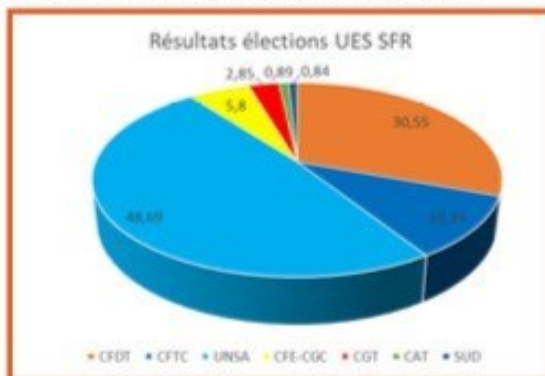
Pour rappel la réserve spéciale de participation SFR+SRR pour 2018 est de **1,2 millions d'euros**...

Pour la **CFDT**, le message est clair, notre Direction investit dans l'amende plus que dans la reconnaissance de son personnel...

* : EDF condamné en 2019 à 1,9 M€

Œuvres Sociales : Démocratie et Représentativité

Ou comment 51.31% se transforme en 0%



Vous désirez recevoir des informations de la CFDT SFR

